



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026/096

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	38
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de Votants :	42
Nombre de voix POUR :	36
Nombre de voix CONTRE :	2
Abstentions	4

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Attribution du marché pour la réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan – Avenant pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, pour le marché de la réhabilitation de l'école maternelle d'Aignan des travaux supplémentaires et non prévus sur le marché sont à envisager.

AVENANT 2 - Entreprise BRISCADIEU (LOT 01 – Démolition, Gros Oeuvre)

Une demande de devis a été faite, auprès de l'entreprise BRISCADIEU,

✓ Démolition des doublages intérieurs (Briques et laine de verre)

Soit un total pour l'avenant **de 3 749.00 € HT soit 4 498.80 € TTC.**

AVENANT 1 - Entreprise PCS Services (LOT 09 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire)

Une demande de devis a été faite, auprès de l'entreprise PCS Services,

- ✓ Pour remplacer le chauffage hydraulique par une PAC (pompe à chaleur) Air / Air pour un montant de 28 068.31 € HT
 - ✓ Moins-value - Travaux de chauffage hydraulique pour un montant de - 28 068.31 € HT
- Soit un total **pour l'avenant de 0.00 € HT soit 0.00 € TTC.**

AVENANT 2 - Entreprise ALLEZ Energies (LOT10 – Electricité CF & cf)

Une demande de devis a été faite, auprès de l'entreprise ALLEZ en Cie, Ces deux prestations étaient prévues au marché en option.

- ✓ Tranche 1 : Alimentation des climatisations pour la salle d'activité
Soit un total pour l'avenant de 373.61 € HT soit 448.33 € TTC.
- ✓ Tranche 2 : Liaison fibre optique entre l'école élémentaire et école maternelle
Soit un total pour l'avenant de 997.93 € HT soit 1 197.52 € TTC.
- ✓ Tranche 2 : Erreur **d'écriture de la TVA** et du montant TTC sur la tranche 1
Soit une différence de : - 66.40 €.

Soit un total **pour l'avenant de 1 371.54 € HT soit 1 645.85 € TTC.**

Les membres du conseil communautaire décident à la majorité de valider les avenants des entreprises BRISCADIEU, PCS Services et ALLEZ Energies

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 09 septembre 2026
et sa publication le 09 septembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

